

COMMISSION FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES



Présidée par Jean-Christophe BUSSON

Les PME représentent plus des deux tiers des emplois du secteur privé en Europe. Les réponses apportées à la question de leur financement et de leur développement sont donc actuellement essentielles.

En mars 2013, la Commission européenne constate que la crise financière a réduit la capacité des banques à prêter à long terme et a eu, dans le même temps, une incidence négative sur la confiance et l'appétit pour le risque des emprunteurs et des investisseurs.

Selon la Commission, l'évolution du rôle des banques en matière de prêt à long terme crée de nouveaux besoins et offre de nouvelles possibilités aux autres établissements financiers ainsi qu'aux marchés pour le financement des investissements. En outre, les marchés des obligations de sociétés, d'actions et de titrisations restent relativement sous-développés en Europe par rapport à d'autres économies, et le financement non bancaire reste largement inaccessible aux PME.

Au-delà de la crise financière, la dépendance traditionnellement élevée à l'égard de l'intermédiation bancaire pour le financement d'investissements à long terme en Europe pourrait-elle être remplacée par un système plus diversifié ? Un système au sein duquel les banques continueraient à occuper une place importante en raison de leurs capacités d'évaluation du risque de crédit, de leur connaissance des entreprises locales et des liens entretenus avec elles, mais un système laissant également davantage de place au financement direct par les marchés de capitaux, et au financement indirect par d'autres acteurs.

En outre, il convient de garder à l'esprit que toute opération de financement reste affectée par la question du coût de sa mise en œuvre et par les incertitudes propres à ce type de transaction (asymétrie d'information, sélection adverse, aléa moral). Or, les TPE-PME sont notamment caractérisées par une faible diversification de leur activité, l'importance du capital humain du/des dirigeant(s) et un manque d'information qualitative.

Ces évolutions impliquent que des entrepreneurs et des acteurs du financement/développement des TPE-PME aient recours à des professionnels membres de la CCEF (avocats, conseils financiers, intermédiaires financiers, conseils immobiliers, notaires, experts-comptables, etc.).

Aussi, la **Commission Financement et Développement des Entreprises (FDE)** de la CCEF, dont la composition est représentative de l'interprofessionnalité promue par la Compagnie, se propose d'être un laboratoire d'idées impliqué dans :

- La réflexion sur la relation entreprise/financeur et notamment la notation des entreprises dans le cadre, par exemple, du développement de l'émission d'instruments de dette par les PME;
- La réflexion et la recherche portant sur des modalités de financement ou d'instruments de financement nouveaux, l'adaptation ou une diffusion plus large d'instruments existants en France ou l'adaptation et la diffusion en France de modalité ou d'instruments utilisés à l'étranger;
- La diffusion d'informations portant sur les évolutions en cours et sur des initiatives prises par certains acteurs du financement/développement des entreprises afin d'informer les membres de la CCEF et ainsi enrichir la réflexion et l'action collective.